



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 68986

Texte de la question

M. Didier Julia rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que de nombreux ressortissants originaires de pays africains francophones viennent poursuivre leurs études en France, notamment des études d'ingénieur en informatique et en techniques agricoles. Beaucoup d'entre eux, une fois leurs études terminées et après avoir fait un stage dans les sociétés françaises les plus performantes, aspirent à retourner dans leur pays pour y être utiles. Ils souhaiteraient savoir si le Gouvernement français a mis en oeuvre des mécanismes et des procédures pour faciliter leur réinsertion dans leur pays d'origine.

Texte de la réponse

La France a mis en place un certain nombre d'actions susceptibles de faciliter les retours dans leurs pays d'origine de ressortissants africains et explore plusieurs pistes nouvelles. Les actions existantes visent à la mobilisation des diasporas dans le cadre d'une politique de « co-développement ». Le ministère s'est engagé, après avoir nommé un ambassadeur délégué au co-développement, dans une réflexion d'ensemble associant les représentants de ces diasporas et les autorités de leurs pays d'origine. Au-delà des freins récurrents bien connus : instabilité politique des pays d'envoi, conditions de travail difficiles, baisse des pouvoirs d'achat, détérioration des statuts professionnels, faiblesse des dispositifs scientifiques, il s'agit de susciter des initiatives permettant l'émergence de centres d'excellence en formation et en recherche. Pour ce faire, il est nécessaire de créer certaines conditions telles que : aider à inscrire certains établissements et laboratoires africains dans les réseaux internationaux de la recherche, en favorisant l'accès des cadres (nationaux et membres des communautés africaines établis à l'étranger) aux grandes conférences internationales ; contribuer à l'organisation, dans ces centres d'excellence identifiés, de colloques et séminaires de haut niveau en permettant aux équipes de publier dans des revues africaines thématiques en français et en anglais, mais aussi dans des revues internationales ; faciliter, notamment grâce à la semestrialisation des enseignements universitaires et au découpage « licence-mastère-doctorat », la collaboration, sur place, des diasporas. Trois programmes d'actions ont été mis en place : un programme de « co-développement » avec le Sénégal, incluant un volet « mobilisation de la diaspora hautement qualifié » ; un programme de recherche sur les « migrations internationales » qui permettra l'intervention des diasporas originaires des pays du sud dans des projets de recherche sélectionnés autour du thème du co-développement ; un programme (en cours de préparation) pour la « mobilisation au co-développement des diasporas scientifiques, techniques et économiques » des pays émergents de l'espace francophone. Les pistes nouvelles sont au nombre de deux : le programme de troisième cycle universitaire (PTCI) en économie. Ce programme, créé sur l'initiative de la CIERA (conférence des institutions d'enseignement et de recherche économiques et de gestion en Afrique), regroupe 18 universités de l'Afrique francophone. Grâce à l'appui du ministère des affaires étrangères, ce programme s'est engagé dans des formations doctorales en organisant la formation d'une première promotion de doctorants africains, encadrés par deux directeurs de thèse (français et africain). Cette expérience va être élargie à d'autres disciplines que celle de la gestion. Elle est de nature à mobiliser les compétences africaines expatriées en France (enseignants, chercheurs) ; l'Institut Nelson Mandela. L'initiative africaine « Nelson Mandela », soutenue par l'Institut de la

Banque mondiale, qui consiste à créer en Afrique sub-saharienne un ou plusieurs instituts de science et technologie de haut niveau, spécialisés dans des secteurs prioritaires de formation et de recherche, est de nature à favoriser une mobilisation des diasporas. L'école inter-États de Ouagadougou (Burkina Faso), spécialisée en hydraulique et génie civil, devrait devenir dans ce schéma, avec notre appui, l'un de ces instituts spécialisés dans l'eau et l'environnement. L'ensemble de ces actions ou initiatives présuppose une volonté politique forte des États concernés. Le rôle des conférences africaines (JEMOA, CEMAC, CEDEAO), avec lesquelles le ministère entretient des relations de travail constantes, est, à cet égard, essentiel par le poids politique qu'elles représentent dans le paysage local. Elles sont, en tout état de cause, des partenaires incontournables dès lors que notre pays s'engage à accroître son aide au développement, dont le soutien au retour des diasporas constitue un élément très important.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68986

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6512

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9932